



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUILLET 2015
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le treize juillet deux mil quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juillet deux mil quinze, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (16)

M. Benjamin MORIVAL, maire

M. Patrick GAVOUYERE, Mme Cécile MERIADEC, M. Nicolas LECUREUIL, Mme Adélaïde FOURAGE, M. Thibault GOUPIL, Mme Ghislaine LAUSSUCQ, M. Dominique PILARD, Mme Cyrielle PAQUEREAU, Mme Bernadette KULIBERDA, Mme Isabelle PLAINEAU, Mme Marie-Claude GUILLOU, M. Emmanuel CHAUVET, Mme Christelle TOUCANE, M. Emmanuel LABARRE, Mme Laurence BERNARD

Absents, excusés et représentés : (11)

Mme Marie-Christine CURAUDEAU a donné pouvoir à M. Benjamin MORIVAL,
M. François BRILLAUD de LAUJARDIERE a donné pouvoir à Mme Cécile MERIADEC,
M. Ambroise GUICHARD a donné pouvoir à Adélaïde FOURAGE,
Mme Hélène BREYER-CHICHE a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GUILLOU,
M. Franck FLEURY a donné pouvoir à Mme Cyrielle PAQUEREAU,
M. Paul BROUNAIS a donné pouvoir à M. Patrick GAVOUYERE,
Mme Guylène AMPROU a donné pouvoir à M. Nicolas LECUREUIL,
M. Thierry BOUCARD a donné pouvoir à Mme Christelle TOUCANE,
Mme Sandrine FALOT a donné pouvoir à M. Emmanuel LABARRE.

M. Xavier BARDOU et Mme Jessica GARNIER sont excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GAVOUYERE

ORDRE DU JOUR

- approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2015

finances – affaires générales

- 1) compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
- 2) mise à disposition d'un agent du C.C.A.S. pour le secrétariat du R.A.M.
- 3) création d'un poste relevant du grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet
- 4) demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- 5) passation d'un protocole d'accord avec Monsieur et Madame Badard pour la reconstruction partielle du mur mitoyen entre leur propriété et le jardin de la cure
- 6) cautionnement du lycée d'enseignement agricole privé Saint-Gabriel

sports – vie associative

- 7) participation de la commune de Le Pellerin à un groupement de commandes pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique
- 8) passation d'une convention de partenariat avec l'Amicale Laïque de Bouguenais pour l'organisation d'animations le 13 septembre 2015 et approbation du règlement des courses

jeunesse – culture

- 9) attribution du solde de la subvention de fonctionnement de l'année 2014 à l'association « bac...à sable »
- 10) modification du règlement intérieur de la médiathèque George-Sand
- 11) Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour le financement de la pompe à chaleur de la maison de l'enfance

Arrivée de Monsieur Thibault GOUPIL

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JUIN 2015

Le compte rendu est approuvé par 18 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Paquereau, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, M. Goupil, M. Guichard, Mme Bréher-Chiché, M. Fleury, Mme Mériadec, M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Plaineau, Mme Amprou, Mme Guillou), 6 abstentions (M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot, M. Boucard, Mme Bernard).

Arrivée de Madame LASSUCQ

2015-63/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2015-64/ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU C.C.A.S. POUR LE SECRETARIAT DU R.A.M.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer pour l'agent concerné une convention de mise à disposition d'un agent du CCAS pour le secrétariat du RAM

2015-65/ CREATION D'UN POSTE RELEVANT DU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer l'emploi permanent à temps non complet (29,50/35^{èmes}) relevant du grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2^{ème} classe,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

2015-66/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter la réserve parlementaire maximale susceptible d'être allouée pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les travaux dont le montant est estimé à 32 159,73 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2015-67/ PASSATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC MONSIEUR ET MADAME BADARD POUR LA RECONSTRUCTION PARTIELLE DU MUR MITOYEN ENTRE LEUR PROPRIETE ET LE JARDIN DE LA CURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, par 19 voix pour et 6 abstentions (MM. Chauvet, Labarre, Boucard, Mmes Toucane, Falot, Bernard)

- d'approuver le protocole d'accord conclu entre Monsieur et Madame Badard et la commune de Le Pellerin relatif au partage des frais de reconstruction partielle du mur mitoyen entre leurs deux propriétés pour un montant maximal de 7 938,66 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2015-68/ EXTENSION LYCEE SAINT GABRIEL - CAUTIONNEMENT DE LA VILLE A HAUTEUR DE 50 % DE L'EMPRUNT DE 2,5 MILLIONS D'EUROS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accorder le garantie d'emprunt de la commune sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt d'un montant de 2,5 millions d'euros que le Lycée Saint Gabriel souhaite contracter auprès de la Société Générale selon les caractéristiques précitées,
- de lier cette garantie à la conclusion par le lycée d'une garantie réelle sur l'emprunt au profit de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Lycée Saint Gabriel et la Société Générale pour formaliser l'engagement de caution pris par la commune de Le Pellerin dans les conditions définies ci-dessus et à signer avec cette dernière la convention destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie,
- de s'engager, en cas de défaillance du Lycée, à effectuer le paiement des sommes exigibles en ses lieu et place, sur demande de la Société Générale adressée par courrier,
- d'autoriser, d'une manière générale, Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2015-69/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LE PELLERIN A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à la majorité des membres présents et représentés, par 19 voix pour et 6 voix contre (MM. CHAUVET, LABARRE, BOUCARD, Mmes TOUCANE, FALOT, BERNARD)

- de participer au groupement de commandes constitué des communes de Pornic, Saint-Michel-Chef-Chef et Le Pellerin pour réaliser un terrain de football en gazon synthétique,
- de désigner Monsieur Nicolas Lécureuil et Madame Isabelle Plaineau, élus municipaux, pour représenter la commune de Le Pellerin au sein du comité de pilotage,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2015-70/ PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE LAIQUE DE BOUGUENAIIS POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS LE 13 SEPTEMBRE 2015 ET APPROBATION DU REGLEMENT DES COURSES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le règlement de l'animation sportive du 13 septembre 2015 qui se déroulera au canal de La Martinière,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'amicale laïque de Bouguenais et la commune de Le Pellerin relative à l'organisation d'une manifestation sportive le dimanche 13 septembre 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2015-71/ ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2014 A L'ASSOCIATION « LE BAC... A SABLE »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de verser le solde de la subvention 2014 soit 276.50 € à l'association « Le bac... à sable »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2015-72/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE GEORGE-SAND

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la modification des horaires d'ouverture de la médiathèque George-Sand (fermeture le vendredi à 18h au lieu de 19h) et de diminuer le délai pour l'emprunt des ouvrages à 21 jours au lieu de 28)
- d'approuver le règlement intérieur de la médiathèque George-Sand modifié en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2015-73/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE FINANCEMENT DE LA POMPE A CHALEUR DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter la CAF afin qu'elle lui octroie une aide financière au titre des fonds publics et territoires au taux maximum, soit 29 080,80 €, pour le remplacement de la pompe à chaleur de la Maison de l'Enfance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

Fait à Le Pellerin, le 15 juillet 2015

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

P. Gavouyère

C. Paquereau

N. Lécureuil

M.C. Curaudeau

F. Brillaud de Laujardière

A. Fourage

T. Goupil

J. Garnier

G. Laussucq

A. Guichard
C. Mériadec

H. Bréyer-Chiché
D. Pilard

F. Fleury
B. Kuliberda

P. Brounais

I. Plaineau

M.C. Guillou

X. Bardou

G. Amprou

E. Chauvet

C. Toucane

E. Labarre

S. Falot

T. Boucard

L. Bernard